



BAREME DES HONORAIRES - TRACFIN - MAI 2017

Honoraires sur Transactions :

Les honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur suivant les mandats.

Prix de vente :

- Inférieur ou égal à 100 000 €TTC : **10% TTC**
- De 101 000 €TTC à 300 000 €TTC inclus : **6% TTC**
- Supérieur à 300 000 €TTC : **5% TTC**
- Terrains à bâtir et locaux commerciaux : **9% TTC**

LES TRANCHES DE PRIX NE SONT PAS CUMULATIVES ENTRE ELLES

Honoraires sur Locations (Locaux d'habitation) :

ETABLIS CONFORMEMENT AU DECRET n° 2014-890 du 1er aout 2014 et à compter du 01/04/17

- HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : **10€ TTC /m²** (surface habitable)
+ Etat des lieux : **3€ TTC /m²**

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : **10€ TTC /m²** (surface habitable)
+ Etat des lieux : **3€ TTC /m²**

Honoraires sur Location de Locaux Commerciaux :

10% TTC du montant du loyer de la première période triennale

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Service de Médiation de la consommation :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

465 avenue de la Libération - 54 000 NANCY

Tracfin

Conformément aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme **Article L.561-1 et suivants du code Monétaire et Financier**, nous sommes amenés à recueillir des informations relatives à l'identité, le domicile et les ressources de nos clients. Un dispositif d'évaluation et de gestion des risques est mis en place, en cas de doute, nous avons l'obligation de déclarer l'acquisition ou son projet.

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 1310 2016 000 003 195

délivrée par CCI de Marseille-Provence le 12/01/2016 - garantie par SCCM
GALIAN 89, rue de la Boétie – 75008 PARIS pour un montant de 120 000 €